

Initiatives ministérielles

• (1130)

Les 700 000 bénéficiaires des programmes québécois d'aide sociale méritent que la contribution fédérale annuelle de trois milliards de dollars ou presque soit employée de la façon la plus souple et la plus efficace possible.

Les 500 000 prestataires québécois de l'assurance-chômage ont droit au meilleur service possible dans leur quête d'un nouvel emploi.

Les 400 000 Québécois qui ont bénéficié des programmes et des services d'emploi du ministère méritent que ces programmes deviennent vraiment efficaces, souples et adaptés à leurs besoins.

Les 850 000 personnes âgées du Québec méritent l'accessibilité et le service améliorés que leur assurera le nouveau système de prestation des services du ministère.

Tous les Québécois méritent mieux que le statu quo. Le projet de loi C-96 vise à dépasser le statu quo et à offrir des programmes et des services améliorés et mieux adaptés aux besoins et cela, au niveau communautaire où ils peuvent vraiment être utiles.

Le projet de loi C-96 va renforcer les partenariats, décentraliser encore les pouvoirs et laisser aux Québécois le soin de décider des programmes et des services qui conviennent le mieux à leurs collectivités.

Nous avons accompli d'énormes progrès au cours de la dernière année dans la mise au point de cette démarche, repensant du tout au tout la façon dont RHC fonctionne dans les localités du Québec et de tout le Canada. Nous collaborons de plus en plus avec les provinces afin d'offrir les services les plus souples possibles à tous les Canadiens. Songez seulement au transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux qui va remplacer l'ancien Régime d'assistance publique du Canada. Tout le but de ce transfert est d'aider les provinces à offrir les prestations et les programmes sociaux qu'elles veulent mais ne peuvent pas offrir à cause du manque de souplesse des dispositions actuelles.

Nous faisons vraiment des progrès, ce qui prouve que nous pouvons travailler ensemble pour que les Québécois gèrent de bons programmes sociaux progressistes. Le projet de loi C-96 vise à continuer sur cette lancée, à continuer de collaborer à une meilleure définition du rôle des différents ordres de gouvernement et à jeter des ponts. Cela vaut mieux, certes, que de dénoncer des ingérences imaginaires. L'idée est de construire des ponts entre nous. C'est la mission fondamentale du ministère du Développement des ressources humaines.

Le projet de loi C-96 donne son fondement au nouveau ministère. Avec l'accord et l'appui de la Chambre, nous pouvons promulguer cette loi et aller de l'avant.

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai à me prononcer

encore une fois cette semaine sur le projet de loi C-96, cette fois en deuxième lecture, parce que ce projet de loi, constituant le ministère du Développement des ressources humaines a, dans mon comté, un impact extrêmement négatif, parce qu'il sous-entend, entre autres, la restructuration du réseau des centres d'emploi à travers tout le Canada, et notamment au Québec.

Cette restructuration va faire en sorte que, dorénavant, on retrouvera au Québec 28 centres de gestion régionaux autour desquels oeuvreront 78 centres locaux, communément appelés sous-bureaux. La particularité du dossier pour la région de Trois-Rivières, et Trois-Rivières notamment, c'est que dans sa sagesse, le gouvernement a décidé, comme par hasard, d'implanter à Shawinigan plutôt qu'à Trois-Rivières le centre régional des opérations.

Trois-Rivières devra, dorénavant, relever en termes de sous-bureau, de Shawinigan. Vous comprendrez que cette décision, que l'on espère être encore seulement un projet—mais toutes les indications nous confirment que c'est de plus en plus une décision ferme qui est prise au ministère—est très impopulaire et illogique à la fois. Impopulaire, parce que déjà, ce qui nous le démontre, plus de 25 000 personnes de la région de Trois-Rivières ont signifié par écrit, dans le cadre d'une pétition, leur désaccord et leur mécontentement face à cette décision; que tous les intervenants qui comptent, à commencer par les députés, le maire de Trois-Rivières, les groupes communautaires, 70 organismes, dont une quarantaine de municipalités, ont signifié, par écrit et par résolution, leur désaccord avec cette intention du gouvernement.

• (1135)

En plus, on compte le syndicat des employés qui se voit bafoué dans cette opération, de la Fédération de l'âge d'or de la région de la Mauricie et la Fédération des caisses populaires de la région de la Mauricie qui ont tous deux, en tant qu'organismes, collaboré à ce que cette pétition soit un succès.

Non seulement est-elle impopulaire, mais elle est aussi illogique. À tel point illogique et contre bon sens qu'elle va à l'encontre même des paramètres que s'était fixés le ministère quant au choix et à la localisation de ces centres de gestion régionaux. Les principaux paramètres, et c'était la sagesse même, tournaient autour des populations concernées, autour du nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage, de bénéficiaires de la sécurité du revenu, de personnes âgées, parce qu'elles sont gravement affectées par ce projet, et aussi par le nombre d'entreprises, d'employeurs qui embauchent la main-d'oeuvre qui est sur l'assurance-chômage ou, du moins, on l'espère, donc qui sont concernés chacun dans leur rayon par ce genre de décision et par le rôle qu'a actuellement le réseau des centres d'emploi.

Donc cette décision, compte tenu des populations respectives de la région de Shawinigan et de Trois-Rivières, va à l'encontre du bon sens et des paramètres parce que, à peu près dans tous les cas, c'est dans une proportion de deux pour un où le nombre est plus élevé à Trois-Rivières qu'à Shawinigan, tant en ce qui a trait au nombre d'habitants qu'au nombre des entreprises, des bénéficiaires d'assurance-chômage, etc.